

**Module 6 - Les notions de base du crédit****DOCUMENT 6-7****Glossaire**

**Capital** : argent investi ou prêté, sans compter l'intérêt.

**Carte de crédit** : carte émise par une institution financière permettant à l'acheteur d'acquies des biens et de les payer plus tard. Le vendeur est payé par l'émetteur de la carte de crédit, que l'acheteur rembourse mensuellement.

**Carte prépayée** : carte payée en argent à l'avance. Le solde diminue à mesure que les achats ou les retraits sont effectués.

**Cautionnement** : tout bien de valeur promis au prêteur dans l'éventualité où l'emprunteur ne rembourse pas la dette; forme de garantie pour le prêt, peut être saisi et vendu si l'entente de paiement n'est pas respectée.

**Crédit** : emprunt d'une somme d'argent ou acquisition de biens ou de services tout en les payant plus tard.

**Créancier** : personne ou société prêtant des sommes d'argent ou vendant des biens que l'acheteur paye plus tard.

**Découvert** : manque de fonds dans un compte bancaire occasionné par le retrait d'une somme d'argent plus élevée que le solde du compte. Les banques permettront parfois aux bons clients d'avoir des découverts pendant de courts moments, mais elles facturent des frais et de l'intérêt pour ce service.

**Dette** : somme d'argent due.

**Frais annuels** : frais facturés une fois par année par de nombreuses sociétés émettrices de cartes de crédit.

**Intérêt** : montant payé par l'emprunteur et versé au prêteur pour l'utilisation d'une somme d'argent.

**Hypothèque** : prêt pour acheter une propriété. Si le prêt n'est pas remboursé à temps, le prêteur peut prendre possession de la propriété.

**Marge de crédit** : type de prêt préapprouvé permettant à l'acheteur d'emprunter une somme d'argent au besoin, jusqu'à un maximum fixé.

**Période de grâce** : période de temps allouée à l'acheteur pour rembourser le solde sur la carte de crédit avant que l'intérêt ne soit ajouté.

**Prêt** : somme d'argent empruntée et devant être remboursée selon un calendrier fixe, avec intérêt.

**Prêt sur salaire** : petit prêt à court terme octroyé par un prêteur avec un taux d'intérêt élevé.